

Jean-Pierre Barbier
Président du Département

Messieurs les Membres de la Commission
d'Enquête
Enquête publique « INSPIRA »

Grenoble, le 11 JUIN 2018

Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête,

Le Département de l'Isère assure les compétences classiques des Départements et notamment, plusieurs en lien direct avec les dossiers soumis à enquête publique.

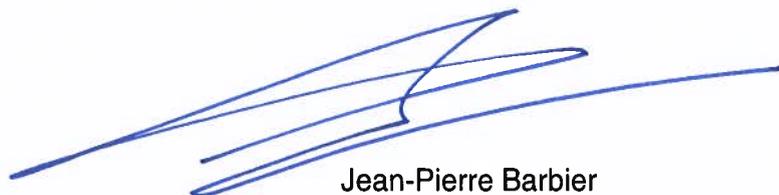
Premièrement, la compétence infrastructure routière permet au Département de l'Isère d'intervenir sur le territoire pour adapter les infrastructures aux nouvelles mobilités : parking de co-voiturage, doublement du pont rail au Sud d'INSPIRA, soutien au plan de déplacements inter-établissements, ... Autant d'éléments visant à réduire l'impact du transport des activités à proximité d'INSPIRA et qui sont intégrés dans les études soumises à l'enquête publique.

Deuxièmement, la compétence sociale permet au Département de l'Isère d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi à retrouver une activité professionnelle. Une Agence Locale de l'Insertion par l'Economie est ainsi financée par le Département sur ce territoire. Ainsi, les entreprises intervenant sur INSPIRA doivent intégrer dans leur personnel des personnes en situation d'Insertion professionnelle.

Troisièmement, la compétence Espaces Naturels et aménagement rural conduit le Département à déployer des actions exemplaires en matière de protection de l'environnement. Cette expertise et la connaissance des associations spécialisées en matière de protection de l'environnement contribuent à la réalisation des dossiers présentés à l'enquête publique et permettent des retours d'expériences qui dépassent les obligations réglementaires.

Enfin, je souhaite vous rappeler que l'Isère dispose de véritables forces en matière d'innovation, notamment sur le volet de l'énergie ou de la gestion intelligente de l'eau. Nous nous employons à structurer un réseau d'acteurs qui seront en capacité d'intégrer ces innovations au cœur du projet INSPIRA. C'est la raison pour laquelle le Département est membre du Syndicat Mixte INSPIRA.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Barbier